



# PROCES VERBAL N°10 CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

MERCREDI 07 DECEMBRE 2022  
18H30

*Affichage jusqu'au 4 mai 2023*

Le sept décembre deux-mille-vingt-deux à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué le vingt-cinq novembre deux-mille-vingt-deux, s'est réuni dans la salle de ses délibérations, sous la présidence de Mme Christiane CHERAR, vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mmes Christiane CHERAR, Marie-Christine ORAND, Liliane BURGUNDER, MM Omar GUERROUCHE, Christophe DUMAS, Laurent DANDRES conseillers municipaux, Mmes Claude JUGE, Jeanine RAVANAT, Françoise GOUNON, Gisèle GOUNON, Andrée GERARD

Ont donné pouvoir : M. Frédéric SAUSSET qui a donné procuration à Mme Christiane CHERAR, Mme Alexandra DENOITTE à M. Omar GUERROUCHE, Mme Marillac PONTIER à Mme Marie-Christine ORAND, M Claude PABION à Mme Claude JUGE

Absents : Mme Mariane RAMBAUD, M. Jean-Marc BERNARD

Mme Christiane CHERAR remercie les membres du conseil d'administration présents.

## ADOPTION DU COMPTE RENDU DU 13 OCTOBRE 2022

Le conseil d'administration approuve par 14 voix et une abstention le compte rendu de la séance précédente

## DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Nathalie GARNIER est désignée comme secrétaire de séance.

## 1 – REGLEMENT INTERIEUR - MODIFICATION

Conformément à l'art. R 123-19 du code de l'action sociale et des familles, le conseil d'administration établit son règlement intérieur. Ce document doit être modifié en fonction de l'évolution de la législation.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré à l'unanimité décide

- D'APPROUVER le nouveau règlement intérieur ainsi modifié.

Mme CHERAR précise que les modifications concernent l'élection du vice-président délégué et les nouvelles dispositions relatives aux comptes -rendus des débats et délibérations. Il s'agit là de formalisme que l'assemblée se doit de respecter.

## 2 – AVENANT N°1 A LA CONVENTION ENTRE LE CCAS ET LE CENTRE SOCIOCULTUREL

Mme la vice-présidente rappelle par délibération n° 02.22.08, le conseil d'administration du CCAS a approuvé la convention financière entre le CCAS et le Centre socio culturel.

Considérant que le centre socioculturel a transmis une nouvelle fiche action relative au pilotage et qu'elle s'inscrit dans le cadre de ses activités,

Un avenant à la convention doit être signé pour la période du 1er octobre 2022 au 31 décembre 2022, sur la base de ce nouveau document.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré à l'unanimité décide

- D'APPROUVER l'avenant n°1 à la convention entre le CCAS et le centre Socioculturel
- D'APPROUVER le montant de cette subvention complémentaire fixée à 30.000 € pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2022.
- D'AUTORISER le président du CCAS à signer cet avenant

Christiane CHERAR rappelle que lors de sa séance du mois de juin, une subvention initiale de 50.000 € a été accordée au Centre socioculturel. Cette subvention fléchait les actions réalisées sur le quartier des Goules. En complément une nouvelle fiche action correspondant à la fonction pilotage de ces actions a été transmise et justifie cette subvention complémentaire.

De plus, des réunions organisées en présence du centre socioculturel et d'ARCHE Agglo ont permis d'éclaircir les différents postes de financement.

### 3 – INFORMATIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Vice-Présidente rend compte des décisions prises depuis la dernière réunion.

Mme Christiane CHERAR souhaite faire le point sur les différentes actions pour lesquelles le CCAS est partenaire

- *OCTOBRE ROSE* : collecte 9003 € grâce à la marche, tour cycliste, conférence, spectacle, concert, atelier palpation, vente de pin's...
- *OPERATION BRIOCHE* de l'ADAPEI : 6277 €
- *TELETHON* : 12.443 €
- *COLIS DE NOEL* : 420 ont été remis et les autres sont stockés en attendant d'être distribués par les élus

Christiane CHERAR remercie chaleureusement Liliane BURGUNDER, Marillac PONTIER et Marie-Christine ORAND pour leur aide.

*GOUTER DE NOEL* : il est rappelé qu'il se déroulera le 13 décembre à la salle Georges BRASSENS et que tous les membres du conseil d'administration sont invités.

Le comité des fêtes offre la boisson et une association a réalisé les décorations.

Il est proposé qu'un groupe de travail animation soit créé pour aider à la planification et à la logistique des divers événements qui pourraient être organisés.

La séance est levée à 19h

La secrétaire de séance

Nathalie GARNIER



Le Président du C.C.A.S.

Frédéric SAUSSET



